PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

BOD/2014/03 DOC 02
Réunion du Conseil d'administration
Via Audioconférence
26 mars 2014

RECOMMANDATIONS DU GERF SUR LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'HEBERGEMENT ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION

Le GERF, lors de l'audioconférence du 24 mars 2014, adresse les observations et recommandations suivantes au Conseil d'administration :

Le Comité de GERF :

1. Reconnaît l'important travail de la Banque Mondiale et du Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation dans l'accomplissement de grands progrès au sujet du « Protocole sur l'hébergement » ;
2. Recommande que le « Protocole sur l'hébergement » proposé ne soit pas signé en l'état en raison de :
 a. l'équivoque concernant l'autorité de la PDG du GPE de mise en œuvre des décisions du Conseil, sur le budget, sur les effectifs, sur le plan de travail ;
 b. l'équivoque concernant l'évaluation de performance du PDG ;
 c. la déclaration selon laquelle le Secrétariat continue à être lié à toutes les politiques de la Banque Mondiale sans tenir compte de la source de financement
3. Recommande que les négociations à venir avec la Banque Mondiale relatives au « Protocole sur l'hébergement » soient reportées après la Conférence de reconstitution des ressources et marque un intérêt à reprendre les négociations en juillet 2014 ;
4. Invite le Président du Conseil d'administration à rédiger un courrier à l'intention du Président de la Banque Mondiale présentant les principales difficultés soulevées par le Secrétariat dans le document (GERF/2014/03-DOC 02) ;
5. Recommande que les membres du Conseil d'administration qui ont des homologues à la Banque mondiale de discuter du « Protocole sur l'hébergement » et des questions en suspens pour faciliter les discussions à venir sur ces questions après la Conférence sur la reconstitution des ressources prévue en juin 2014.